

RSE

Vers une santé responsable

Comment rendre le secteur de la santé plus respectueux de l'environnement et des personnes qu'il sert ? Une question au cœur du colloque organisé le 25 avril par le Snitem.

Le secteur de la santé représenterait 8 % des émissions de gaz à effet de serre en France, selon les chiffres du *think tank* The Shift Project. En cause : les déplacements (16 % de la part des émissions), la consommation d'énergies (13 %), les immobilisations (9 %), l'alimentation (6 %), mais aussi l'achat des médicaments (33 %) et des dispositifs médicaux (DM) (21 %). La santé a un impact sur l'environnement... et réciproquement. « *C'est, en quelque sorte, un cercle vicieux* », a reconnu le Pr Patrick Pessaux, chef du service de chirurgie viscérale et digestive au CHU de Strasbourg et président du Collectif écoresponsabilité en santé (CERES), à l'occasion du récent colloque « RSE : vers une santé responsable » organisé par le Snitem.

1,4 MILLION DE DÉCÈS PAR AN ÉVITABLES

« *Une étude parue récemment dans The New England Journal of Medicine, menée auprès de 257 adultes opérés pour cause d'athérosclérose au niveau de la carotide, puis suivis pendant dix ans, révèle que les plaques d'athérome de 50 % d'entre eux contenaient des microplastiques et que les patients concernés présentent un risque multiplié par quatre de maladie cardiaque et de décès* », a poursuivi le Pr Pessaux, par ailleurs président du comité « Transition écologique en santé » de la Fédération hospitalière de France (FHF) et conseiller en transition écologique au sein de l'ARS Grand-Est. En outre, « *l'OMS a montré qu'en Europe, les facteurs environnementaux qui pourraient être évités ou supprimés provoquent 1,4 million de décès par an, soit au moins 15 % des décès* ».

D'où l'enjeu de « *soins écoresponsables, c'est-à-dire de qualité, sécurité et pertinence égales, mais tenant compte de leur impact environnemental* », a-t-il pointé, mais aussi d'« *avancer ensemble, rapidement et avec cohérence* », a complété Laurence Comte-Arassus, présidente du Snitem.

UNE FEUILLE DE ROUTE NATIONALE

De fait, sociétés savantes et professionnels travaillent aujourd'hui ensemble pour élaborer des recommandations de bonnes pratiques ou encore, des méthodologies pour analyser les cycles de vie des produits et services de soins comme c'est le cas au sein du CERES, par exemple. En parallèle, une feuille de route nationale de la planification écologique du système de santé a été lancée en mai 2023 et finalisée en décembre 2023 autour de huit axes : l'adaptation des bâtiments et la maîtrise de l'énergie ; la transition des industries et produits de santé ; les achats durables ; les soins écoresponsables ; les déchets ; la formation et recherche en transformation écologique ; les transports ; le numérique. « *Maintenant, il faut la mettre en route* », a insisté le Pr Pessaux, tout en rappelant que « *cela doit s'inscrire dans une dynamique européenne* ». Cela impliquera l'élaboration d'éco-scores ou d'éco-labels, l'amélioration de la gestion des déchets avec, par exemple, la mise en place d'une filière de verre médicamenteux ou encore, l'implémentation d'un plus grand nombre de critères environnementaux dans les procédures de certification et d'accréditation (la Haute Autorité de santé s'y est d'ailleurs d'ores et déjà engagée). « *La DGOS avait par ailleurs lancé, jusqu'au 30 avril, un questionnaire pour faire remonter les initiatives en matière d'éco-soins* », a détaillé le Pr Pessaux.



© ADOBE STOCK

RETRAITEMENT DES DM À USAGE UNIQUE

Sur la question de l'usage unique des DM, quelques évolutions sont également à noter. « *Le retraitement des DM à usage unique est possible aujourd'hui dans dix pays de l'UE, dont l'Allemagne, a relevé Cécile Vaugelade, directrice des affaires technico-réglementaires du Snitem. Il est effectué soit par une entreprise qui devient le fabricant du dispositif retraité et endosse la responsabilité du nouveau marquage CE et de la nouvelle traçabilité du produit, soit par un établissement de santé pour son propre usage, directement, voire par l'intermédiaire d'une entreprise sous-traitante. Il y a, dans ce cas, un certain nombre de spécifications à respecter et une certification de cette activité à obtenir auprès d'un organisme notifié* ». À ce jour, deux entreprises et neuf établissements ont été certifiés pour ce type d'activité au sein de l'UE. « *Les DM concernés sont restreints. Il s'agit, par exemple, de cathéters en cardiologie interventionnelle* », a noté Cécile Vaugelade. Et de rappeler qu'en France, « *le retraitement et la réutilisation des DM à usage unique sont interdits depuis les années 1980. Toutefois, la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2024 prévoit le lancement prochain d'une expérimentation dans quatre établissements de santé. Seules les entreprises seront autorisées à procéder aux retraitements en tant que fabricants du nouveau DM ou sous-traitants d'un établissement de santé* ».

UNE CHARTE D'ENGAGEMENT RSE

Les entreprises du DM sont, elles aussi, très investies sur le sujet de la santé environnementale : selon une enquête du Snitem menée en 2022, près de 75 % d'entre elles sont entrées dans une démarche RSE. Pour aller plus loin, elles se sont toutes engagées, à travers une charte d'engagement RSE présentée officiellement à l'occasion du colloque, à poursuivre l'intégration des pratiques responsables dans toutes leurs activités. Le Snitem, qui a d'ores et déjà élaboré un guide « *Innover par la RSE* », ou encore « *Réaliser son bilan carbone* », les accompagnera dans leur démarche et valorisera leurs initiatives et réussites.

Le colloque du 25 avril a, en ce sens, également été une mine d'informations. En présence de nombreux experts et invités, il a permis de présenter des solutions concrètes pour décarboner les DM, de discuter de la place du plastique dans le secteur ou encore, de détailler le projet de *scoring* des DM auquel le Snitem est associé... Les réglementations en vigueur en matière de RSE ont également été passées en revue, dont la *Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)* entrée en application au 1^{er} janvier, qui vise à améliorer et à harmoniser la divulgation d'informations environnementales, sociales et de gouvernance par les entreprises. Les replays sont disponibles sur snitem.fr !



La charte d'engagement RSE des 600 entreprises adhérentes du Snitem



<https://www.snitem.fr/wp-content/uploads/2024/04/2024-04-10-Charte-engagement-RSE-Snitem.pdf>



Les replays

<https://www.snitem.fr/les-publications/videos-snitem/colloque-rse-25-avril-2024/>

